



COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE
D'AUXERRE

ACTIVITÉ
2020



INTRODUCTION

Le tribunal judiciaire d'Auxerre a relevé de nombreux défis en 2020. A l'instar de toutes les juridictions elle a dû mettre en œuvre plusieurs réformes d'importance dans un contexte inédit de crise sanitaire majeure : création du tribunal judiciaire point d'entrée unique pour le justiciable, réforme de la procédure civile, entrée en vigueur du bloc peines en plein confinement de la population...

La mobilisation sans faille des magistrats et fonctionnaires a toutefois permis d'assurer la continuité du service public de la justice et le fonctionnement de l'institution judiciaire au bénéfice des habitants de l'Yonne qui ont été particulièrement touchés au cours de la deuxième vague épidémique.

Malgré des moyens contraints, les juges aux affaires familiales n'ont pas hésité à créer des audiences complémentaires pour réduire les délais d'audience des requêtes en divorce, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2021 et afin d'apporter une réponse aux tensions familiales exacerbées par le confinement. Un circuit prioritaire est désormais mis en place au sein du tribunal garantissant une décision rapide en matière d'ordonnance de protection.

Au pénal, la réponse judiciaire reste maîtrisée comme en témoigne la très bonne tenue des stocks de dossiers en attente d'enregistrement et d'audience. Les délais d'examen par le tribunal en matière correctionnelle sont excellents avec une moyenne de trois mois entre la délivrance de la citation à comparaître et la date d'audience. La situation des assises reste toutefois préoccupante et nécessitera un investissement de tous les acteurs juridictionnels en 2021 pour offrir une justice de qualité dans des délais raisonnables.

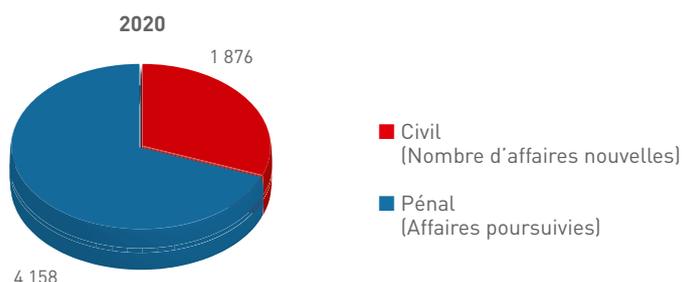
2021 verra la poursuite de deux projets majeurs :

- la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945. Largement anticipée par les cabinets de juge des enfants, elle doit maintenant recevoir une pleine application en concertation avec tous les professionnels de l'enfance.
- Le renforcement de la justice de proximité. L'extériorisation des alternatives aux poursuites pratiquée avec succès à Tonnerre et Avallon depuis le mois de décembre 2020 doit être complétée par une prise en charge plus rapide des auteurs et victimes des infractions du quotidien. Le développement et le renforcement des points d'accès au droit compléteront utilement ces dispositifs permettant à nos concitoyens de se sentir plus proche de leur justice.

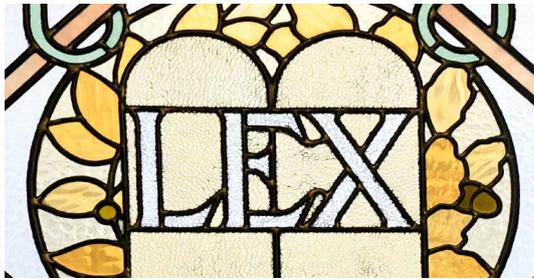
La communauté judiciaire d'Auxerre s'engagera résolument au service du justiciable pour la réussite de ces projets.

Les chefs de juridiction

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE



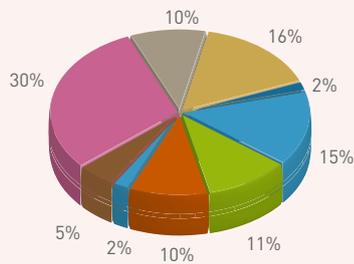
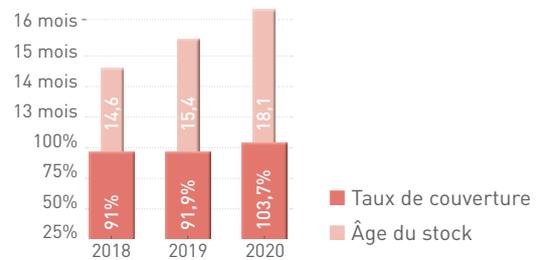
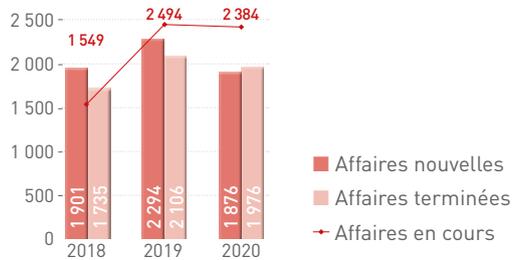
4 158



ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

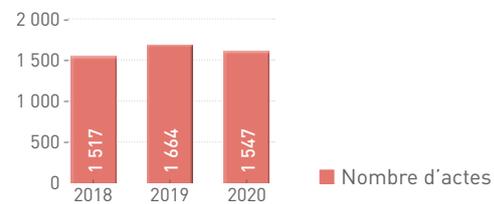


Structure du contentieux civil

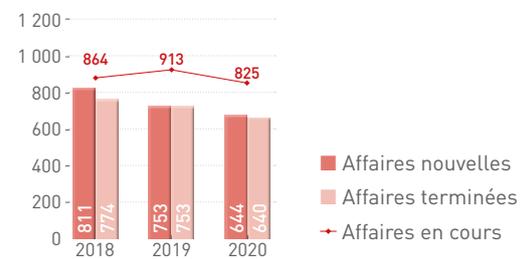
Affaires nouvelles 2020 (À compter du 1^{er} janvier 2020)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Exécution
- Indemnisation du préjudice corporel
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil (Hospitalisation sous contrainte)
- Contentieux social
- Autres

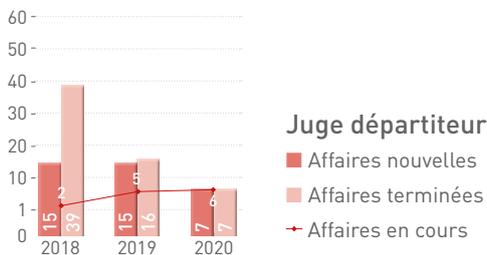
Actes de greffe



AFFAIRES FAMILIALES

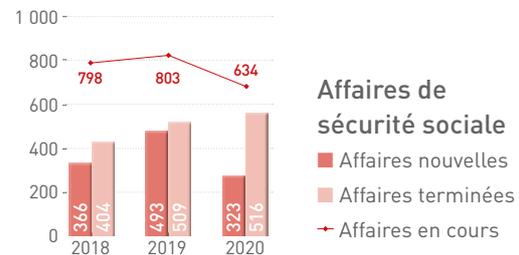


AFFAIRES SOCIALES



Juge départiteur

- Affaires nouvelles
- Affaires terminées
- Affaires en cours



Affaires de sécurité sociale

- Affaires nouvelles
- Affaires terminées
- Affaires en cours

JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2020	244	216	51	119	819	3 261	903	1 522
2019	384	471	57	185	758	3 415	1 143	1 522
2018	327	537	55	376	745	3 405	1 109	1 443

ACTIVITÉ PÉNALE



SERVICE PÉNAL

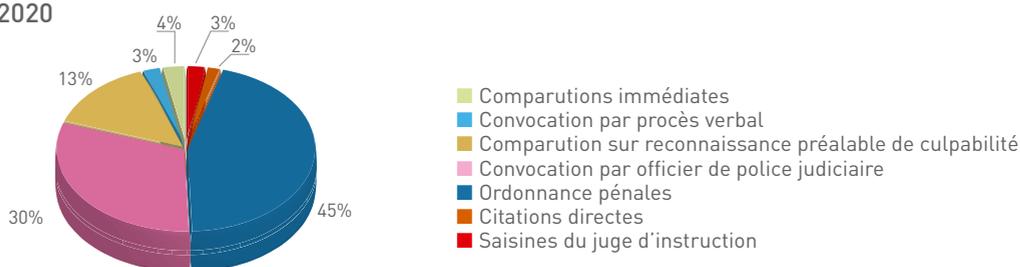


POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2020	9 005	4 158	1 874	86,4%
2019	10 041	4 299	1 721	90,7%
2018	9 998	4 623	1 984	92,8%

MODALITÉS DES POURSUITES

2020



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2020	1 553	194	9
2019	2 316	340	12
2018	2 447	375	20

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2020	39	47
2019	43	64
2018	48	58

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2020	1 431	3 268	29
2019	1 896	3 259	32
2018	1 699	3 205	41

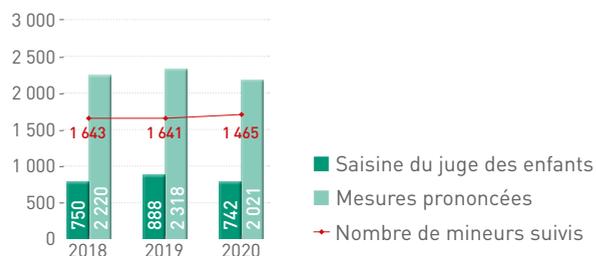
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues
2020	134
2019	208
2018	183

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



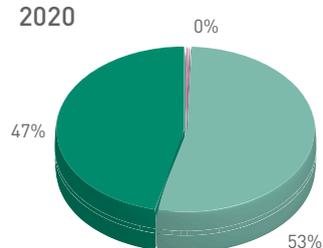
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2020	48
2019	14
2018	30

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2020	836	644	348	87,5%
2019	1 027	782	382	92,5%
2018	1 380	915	445	90,6%

2020



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocation par officier de police judiciaire
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs
2020	53	80	0
2019	41	75	0
2018	93	71	2

Juges des enfants

	Décisions d'application des peines
2020	-
2019	43
2018	45

AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit

Nombre de personnes accueillies
ou renseignées

Service d'accueil unique du justiciable

10 919

Aide juridictionnelle

Nombre de décisions
juridictionnelles

Délai de traitement
avant première décision

2020	2 170	18
2019	2 542	13
2018	2 559	12

EFFECTIFS



Effectif théorique

Effectif réel (ETPE)

Magistrats du siège	17	17
Magistrats du parquet	5	5
Fonctionnaires tribunal judiciaire	57	52,4

Nombre

Avocats	58
Conciliateurs	5